



Circulaire COVID 19 du 28-04-2020

Madame Monsieur, chers parents

Les vacances de Pâques se sont achevées et ces vacances ont été vécues de manière différente cette année. Les regroupements familiaux n'ont pas pu se vivre, certains projets ont dû être reportés, voire annulés. Néanmoins, j'espère que vous avez pu prendre le temps du repos et du ressourcement, en trouvant auprès de vos proches, dans votre environnement, dans votre quotidien, des sources de réconfort, d'émerveillement et de joies.

Nous voici ensemble pour évoquer la reprise, et je souhaitais tout d'abord vous transmettre tous mes encouragements pour cette rentrée du troisième trimestre. Vous avez vécu depuis le 16 mars quatre semaines d'accompagnement, de vos enfants. Vous avez su vous adapter aux propositions pédagogiques pour répondre aux besoins de chacun.

Le début de ce troisième trimestre va être caractérisé par deux reprises successives, le lundi 27 avril tout d'abord, puis le mardi 12 mai dans le cadre d'un accueil progressif des élèves dans nos écoles.

Nous aurons ainsi à vivre et à agir au cours des semaines qui viennent de trois manières coordonnées :

- ✓ Continuer de soutenir les activités pendant la période de confinement.
- ✓ Reprendre l'activité au moment de la sortie, progressive, du confinement.
- ✓ Rebondir, après la période de confinement, pour terminer de la meilleure manière une année profondément bouleversée, en regardant le meilleur parti qu'il sera possible d'en tirer.

De nombreux témoignages exprimés par les élèves disent combien la relation avec les enseignants et les personnels OGEC de leur école leur manque, ainsi que leurs relations avec les autres élèves. Par ailleurs, vous manifestez également votre reconnaissance pour les enseignants et pour la mission qu'ils remplissent, indiquant qu'il est souvent difficile de s'improviser enseignant, a fortiori avec ses propres enfants.

Certains d'entre vous allez reprendre progressivement votre activité. D'autres ont déjà repris le travail, ou ont continué de faire fonctionner au cours des semaines de confinement un certain nombre d'activités essentielles pour tous comme la santé, l'alimentation, le transport, la logistique, l'éducation. Tous vous vous posez des questions, à la fois rassurés et interrogatifs à l'issue de l'annonce des premières pistes et des premières mesures communiquées par les représentants de l'État et des instances de notre pays.

Il est aujourd'hui prématuré de dire précisément comment se fera la reprise après le 11 mai puisque le travail est en cours et que des modalités plus précises sont annoncées par le Gouvernement pour la toute fin du mois d'avril. Il est possible néanmoins de partager quelques principes qui ont commencé d'être posés : une pré-rentrée des équipes éducatives et pédagogiques le 11 mai, suivie d'une reprise progressive des élèves à partir du 12 mai, s'appuyant sur des rythmes différents selon les académies, en accueillant des petits groupes d'élèves, sur certains niveaux de classe, avec les gestes barrières qui assurent la sécurité sanitaire (lavage fréquent des mains, gel hydroalcoolique à disposition, distanciation physique, masques pour les adultes...). Au fur et à mesure que des informations nous parviendront, je vous les communiquerai immédiatement.

D'ores et déjà , la reprise de l'accueil des enfants du personnel concerné par la gestion de la crise est une réalité ce jour.

Pour les autres, je transmets un sondage aux familles des enfants concernés par la reprise progressive à savoir les GS, CP, CM2. Je vous invite à y répondre attentivement pour nous permettre d'ébaucher les scénarii de reprise.

Je vous renouvelle tout mon soutien et celui de toute l'équipe pédagogique dans l'accompagnement de cette nouvelle période de confinement, puis de transition vers une reprise progressive.

Toujours à l'ordre du jour : les conditions de présence sont les suivantes :

Les enfants seront donc accueillis sur la base de la production par les parents concernés de deux documents :

1) Leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou une attestation de l'ARS ;

2) Une attestation sur l'honneur qu'aucun autre mode de garde n'est possible. Le fait que le second parent ne soit pas un personnel de santé ne signifie pas obligatoirement qu'un mode de garde est forcément possible. En effet, le second parent peut ne pas pouvoir être placé en télétravail, figurer parmi les personnes considérées comment particulièrement fragiles au regard de l'épidémie.

Il faut également fournir un planning de son temps de travail et informer l'école de la présence de son enfant (heure d'arrivée et de départ).

Je rappelle que vous pouvez appeler l'école au 02 98 69 01 50 ou laisser un message sur le répondeur internet au 02 98 29 08 19

La boîte mail est : lacharite@wanadoo.fr

Les inscriptions pour les 2 écoles sont possibles dès maintenant en prenant rendez vous par téléphone.

Bon courage à tous

Nancy Billant , Chef d'établissement